

2015-6668

GEF6-02-16

**PRO®**  
**PULVÉRISATION 10-1 POUR TRANSFORMATEURS D'ALIMENTS**

Insecticide émulsifiable pour enrayer les insectes dans les usines de breuvages, et les établissements de viandes et de produits alimentaires.

INSECTICIDE

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 7172 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : pyréthrine	1,2 %
butoxyde de pipéronyle	9,6 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 L (4 L)

Premier Tech Brighton Ltd.  
1 avenue Premier  
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

Tue par contact tous les stades accessibles ou exposés des calandres des grains, charançons du riz, triboliums bruns et rouges de la farine, cadelles, cucujides dentelés des grains, ptines, pyrales méditerranéennes de la farine, asticots du fromage, grillons, cirons du fromage, coquerelles, fourmis, araignées, lépismes argentés, tétranyques du trèfle et anthrènes des tapis.

**MODE D'EMPLOI :** Manipuler et appliquer selon les recommandations du fabricant. Le PRO® Pulvérisation 10-1 pour transformateurs d'aliments contient des pyréthrinés. Dilué avec de l'eau, cet insecticide est très utile dans les entrepôts et les usines de produits alimentaires comme pulvérisation d'ambiance ou à vaporiser : il tue rapidement les insectes volants et rampants.

**Vaporisation dans l'air ambiant :** Pour une élimination rapide des insectes volants tels que mouches, papillons nocturnes, maringouins, moustiques, guêpes et frelons, diluer 1 litre de concentré dans 39 litres d'eau. Appliquer avec un bon appareil qui fait un fin brouillard en utilisant 200 mL du produit dilué par 100 m<sup>3</sup> d'espace.

**Pour usage dans des vaporisateurs à air comprimé :** Diluer 1 litre du concentré (10-1) dans 9 litres d'eau pour l'utiliser comme brouillard ou vapeur avec des applicateurs spéciaux électriques ou à air comprimé. Les dosages peuvent varier avec différents applicateurs, mais la plupart sont fait pour donner de bons résultats en utilisant le produit dilué à raison de 200 mL par 100 m<sup>3</sup> d'espace.

Si l'insecticide doit être nébulisé ou brumisé dans tout l'édifice, tout le personnel, à l'exception de l'opérateur de l'appareil, doit évacuer les lieux. Les systèmes de ventilation doivent être fermés. Il faut mettre à leur position d'arrêt (off) tous les commutateurs ou interrupteurs des équipements électriques qui pourraient fonctionner durant la nébulisation ou le brumisage. Il faut fermer ou éteindre toutes les flammes, veilleuses et autres sources d'inflammation. Avant la pulvérisation, le brumisage ou la nébulisation, couvrir tous les équipements servant à la transformation des aliments. **Dans les usines de transformation d'aliments, les abattoirs, les salaisons et les établissements de services alimentaires**, appliquer seulement lorsqu'ils ne sont pas en service. Sortir de la salle tous les aliments, produits de viandes, ingrédients et matériaux d'emballage. Pulvériser vers le haut pour atteindre toutes les parties de la pièce, particulièrement les fenêtres, les sources de lumière et les autres endroits où il pourrait y avoir des insectes. Traiter seulement lorsque la température est au-dessous de 32 °C. Garder l'endroit hermétiquement fermé pendant au moins 30 minutes après chaque traitement. Ne pas demeurer dans l'aire traitée. Aérer l'édifice durant au moins 30 minutes avant d'y revenir. Après cette ventilation, enlever les insectes morts. Toutes les surfaces traitées qui peuvent entrer en contact avec des produits alimentaires ou autres doivent être lavées et rincées soigneusement à l'eau potable après vaporisation et avant d'être réutilisées pour fins alimentaires.

**Vaporisation en surface :** Diluer 1 volume de Concentré avec 9 volumes d'eau et vaporiser chaque jour les zones infestées surtout dans les fissures, les crevasses et les cachettes comme les plinthes, les lieux humides, les ouvertures autour des éviers, des renvois et des tuyaux, derrière les meubles et dans les aires d'entreposage. Pulvériser sur les pistes des fourmis, à proximité des seuils de portes, des cadres de fenêtres ou dans les fourmilières. Pour que les insectes meurent, il faut que le produit vienne en contact avec eux.

**REMARQUE :** Garder ce produit à une distance prudente du feu, des flammes découvertes, des ampoules électriques allumées et des autres sources de chaleur. Ne pas utiliser cette pulvérisation à base d'huile sur des planchers en carrelage, ni sur des tapis à dos en caoutchouc. Ne pas pulvériser sur des surfaces vernies ou en plastique. Toxique pour les poissons. Éviter de contaminer les denrées, les aliments pour animaux et les approvisionnements d' en eau.

**Dans les usines de transformation d'aliments et les établissements de services alimentaires,** appliquer seulement lorsqu'ils NE sont PAS en service. Enlever tous les produits alimentaires avant le traitement. Couvrir toutes les surfaces qui entrent en contact avec les aliments et les laver à fond avec de l'eau potable avant de reprendre les opérations.

**Pour les abattoirs et salaisons,** l'utiliser seulement lorsque l'usine n'est PAS en opération. Les produits alimentaires, ingrédients ou matériaux d'emballage doivent être sortis de la pièce. Couvrir l'équipement pour la manutention des aliments. Toutes les surfaces traitées qui peuvent entrer en contact avec la viande ou d'autres produits alimentaires doivent être lavées et rincées à fond à l'eau potable après le traitement et avant la réutilisation pour le conditionnement des aliments.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. LE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE.** Ne pas l'entreposer, verser ou utiliser près d'une flamme nue. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter d'en respirer les vapeurs. Porter un masque ou un appareil respiratoire lors de la vaporisation. Porter des vêtements de protection. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond au savon et à l'eau après l'avoir manipulé. Garder le contenant fermé et l'emmagasiner dans un endroit frais. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole.

**ÉLIMINATION :** Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant

l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.